

Saint-Girons, le 09 mai 2023

Le Principal Adjoint
Cyril TOURNIER

Collège Mont Valier
Esplanade Pierre Mendès-France
09200 SAINT-GIRONS

Affaire suivie par :
Nathalie RAPA, secrétariat collège
Tél : 05 61 96 25 54
Mél : nathalie.trougnac@ac-toulouse.fr

OBJET : candidature en section sportive Rugby 2023-2024

Le Collège propose aux élèves intéressés la possibilité de candidater pour bénéficier de 2 heures d'entraînement hebdomadaires encadrées par **Mme CLAVEL**, enseignante d'EPS. Elle est aidée par deux éducateurs brevet d'État rugby du SAINT GIRONS SPORTING CLUB.

L'objectif est d'offrir aux élèves licenciés à l'école de rugby de Saint Girons un entraînement complémentaire et de faire découvrir le rugby à d'autres jeunes. Cette section sera mixte. Elle vise la parité filles – garçons.

Les **élèves** seront inscrits en **compétition UNSS**. Les matchs ont lieu certains mercredis après-midi (3 par catégorie sur l'année en moyenne). Les bus seront pris en charge par le Collège et les élèves seront encadrés par Mme CLAVEL. Tous les élèves admis doivent s'acquitter, dès l'inscription, d'une cotisation de **20 euros environ** à l'Association sportive (UNSS) du collège et apporter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby y compris en compétition. En cas de non-respect de ces deux conditions, l'inscription ne sera pas validée.

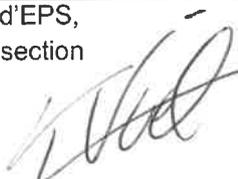
Les élèves s'engagent à être présents avec leur tenue à tous les entraînements. Les exigences à l'égard des élèves lors des activités de la section sportive sont identiques à celles attendues dans toutes les matières. Nous attirons l'attention des familles sur la nécessaire aptitude à pouvoir ajouter 2 heures de section aux heures de cours obligatoires, en garantissant de bons résultats scolaires. **L'entrée en section est un engagement** sur la totalité de l'année scolaire. L'arrêt ne pourra intervenir qu'avec l'accord de M. le Proviseur sur un motif sérieux.

L'acceptation de l'inscription sera confirmée par la Direction et Mme CLAVEL. Elle sera fondée sur le comportement autant que sur les résultats scolaires ou la motivation pour la pratique de cette discipline. Les débutants sont acceptés. **Des ateliers de recrutement sont prévus le mercredi 31 mai à 13h30 (RDV avec Mme CLAVEL à l'entrée de la cité scolaire).**

Pour faire acte de candidature à la section RUGBY pour l'année scolaire 2023/24 je vous remercie de compléter la fiche jointe et de la renvoyer complétée au secrétariat du collège pour le **jeudi 25 mai dernier délai.**

L'enseignante d'EPS,
Chargée de la section

K CLAVEL



Le Principal-adjoint,

Cyril TOURNIER



Candidature à l'admission en section sportive RUGBY

Collège Mont Valier – Année scolaire 2023/2024

Dossier 6ème

→ Document à compléter et à retourner accompagné des évaluations de l'année scolaire par mail en précisant l'objet = candidature section rugby R2023 (nathalie.trougnac@ac-toulouse.fr) ou par courrier (Collège Mont Valier secrétariat / esplanade Mendès France / 09200 ST GIRONS) pour le **jeudi 25 mai dernier délai**.

Je soussigné(e) Nom _____ Prénom _____

Responsable légal(e) de l'élève : _____

né(e) le _____

actuellement en classe de CM2 à l'école : _____

souhaite inscrire mon enfant l'an prochain à la section rugby.

Mon enfant est licencié(e) cette année (2022-2023) à l'école de rugby de Saint Girons :

NON OUI (si oui catégorie : _____)

COORDONNEES (à renseigner obligatoirement) :

Mail : _____

Téléphone : _____

Remarques :

-le choix d'une seule option est possible,

-tout élève ne relevant pas de la carte scolaire du collège doit effectuer une demande d'affectation à titre dérogatoire (au motif « parcours scolaire particulier ») via la procédure AFFELNET 6^{ème} (fiche de liaison volet 2).
Se renseigner auprès de l'établissement actuel.

- **Tous les élèves acceptés en section sportive, devront se munir pour la rentrée, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rugby validé par le médecin avec électrocardiogramme obligatoire.**

- Une réunion sera organisée à la rentrée par l'enseignante responsable pour les responsables légaux dont les enfants auront été retenus en section rugby.

Une commission de recrutement émettra un avis sur chaque candidature. La décision du chef d'établissement sera transmise aux responsables légaux par mail ou courrier postal (aucune information ne sera communiquée par téléphone).

Signature de l'élève

Signature du représentant légal